

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

---

Séance ordinaire du mercredi 2 octobre 2019

Résolution: CE19 1532

---

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur « Marc Morin Électrique inc. » réalisées par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du contrat PARCS-18-05 pour l'ajout de systèmes d'éclairage sportifs au parc Champdoré;
- 2- que cette entreprise soit inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant les évaluations de rendement insatisfaisant.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1197961001  
/cb

Benoit DORAIS

---

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

---

Greffier de la Ville

(certifié conforme)



---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville